



## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024 extra muros au  
Parlement vaudois à Lausanne

### ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2024**
3. **Assermentations**
4. **A/ Préavis 2024/08 « Budget 2025 »**  
**B/ Rapport de la commission des finances**
5. **A/Préavis 2024/09 « Réaménagement et agrandissement de la déchetterie communale et autorisation d'emprunter la somme de CHF 171'879.00 »**  
**B/Rapport de la commission ad hoc**
6. **A/ Préavis 2024/10 « Demande de crédit de CHF 64'860.00 TTC pour la rénovation des deux salles de classe du collège »**  
**B/Rapport de la commission ad hoc**
7. **Communications municipales**
8. **Rapport des commissions thématiques (AIEJ, ASIJ, déchets carnés, SIEMV)**
9. **Divers et propositions individuelles**

\* \* \* \*

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 19h45 en saluant la Municipalité et l'assemblée. La séance a lieu à la salle plénière du Parlement vaudois à Lausanne. Après instructions et tests sur les fonctionnalités du vote électronique, la lecture de l'ordre du jour est faite.

#### 1. Appel

Sur les 102 membres du Conseil Général, 73 sont présents et 8 sont excusés. Le quorum est donc atteint.

#### 2. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2024

**Décision :** Le PV du 3 octobre 2024 est accepté à la majorité moins 9 abstentions.

#### 3. Assermentations

Deux personnes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Noémie Jaunin
- Sarah Nicod

#### 4. Préavis 2024/08 « Budget 2025 »

Olivier Hähni, Syndic, passe en revue les grandes lignes du préavis :

- Administration :
  - Augmentation de 10% du salaire du boursier en raison de la migration du programme comptable et du passage à MCH2.
  - Sortie des aînés extra muros.
  - Sponsoring à la manifestation du rallye FVJC Vullirouge.
- Sports : participation au fond sportif du Jorat de CHF 3.00 à l'habitant, financement du terrain de football et stand de tir des Maraîches. Piscine de Moudon avec une participation de CHF 4.00 à l'habitant.
- Finances : estimation du canton en légère progression par rapport au budget 2024
- Domaines et bâtiments :
  - Forêt : en raison d'une forte augmentation de bostryche, les coupes de bois sont bloquées ainsi que la vente de bois. Prix du bois en diminution.
  - Collège : réouverture des classes en août 2025, voir préavis 2024/10 pour la rénovation des deux salles de classes.
- Travaux/urbanisme : le PACom est validé.
- Routes et service des eaux EU et EC :
  - Augmentation des traitements en raison du chantier de la route du village.
  - Frais de déneigement également à la hausse.
- Déchetterie : manque dans le fonds de renouvellement. Le fonds de réserve est à reconstituer.
- Instruction publique : le prix à l'élève est à CHF 5'038.00 pour Vulliens selon une clé de répartition entre le nombre d'habitants et le nombre d'élèves.
- Police : n'ayant pas de police communale, la participation est calculée selon la péréquation 2025.
- SDIS : la participation passe à CHF 34.86 à l'habitant.
- APERO : le réseau de la petite enfance est toujours en constante augmentation. Le prix à l'habitant passe à CHF 280.00 avec un budget de plus de 19 mio, Deux nouvelles structures vont ouvrir à Palézieux-Gare et à Carrouge. La capacité d'accueil de la petite enfance de la grande salle de Carrouge sera ainsi doublée.
- Services des Eaux :
  - Les analyses d'eaux sont toujours plus nombreuses ; ce qui se rapporte sur ce service.
  - Réserves en cas de rupture des conduites.
- Résultats : Charges CHF 2'757'417.00 / Revenus CHF 2'768'800.00 / Excédent de revenus présumés CHF 11'383.00.

GREGOIRE MICHAUD, rapporteur de la Commission des finances, fait part de son rapport. La Commission ressort quelques points. Suite à la nouvelle péréquation qui entrera en vigueur au 01.01.2025, cela impliquera divers changements au niveau de l'imputation dans les comptes. On peut le voir notamment avec le compte 720 « prévoyance sociale » où on constate que certains comptes passent à 0 CHF. D'autres ont été nouvellement créés par rapport aux années précédentes. Par exemple le compte 720.351.10 « participation à la cohésion sociale » s'élève à CHF 626'935.00 dans les dépenses, ce montant est contrebalancé au compte du service financier 220.452.10 « péréquation, solidarité principale ». Il est à noter que dû à la nouvelle péréquation, les comptes 490.01 « imputations

internes diverses » disparaissent, ce qui simplifiera la lecture des comptes à l'avenir. 710 Service social, on constate une nette augmentation, soit environ moins de 10% sur le compte 710.365.05. Ceci est dû aux deux nouvelles structures qui s'ouvriront. L'excédent de revenus pour 2025 s'élève à CHF 11'383.00. La commission relève que le budget est établi de manière appropriée et en conclusion, la commission des finances propose aux membres du Conseil Général d'accepter le budget 2025 tel que présenté.

KAREN HENRY demande comment c'est possible de prévoir un montant de CHF 5'000.00 sur le compte « succession et donations » alors qu'en principe il est de zéro ? Réponse : ce chiffre est pris sur la base d'une moyenne.

ROGER STETTLER demande si la grande salle sera réutilisée pour la gymnastique ? Réponse : Ce n'est pas prévu pour le moment mais si cela le devient, il y a aura une location de la grande salle.

Décision : le préavis 2024/08 est accepté à la majorité moins une abstention et un non.

#### 5. Préavis 2024/09 « Réaménagement et agrandissement de la déchetterie communale et autorisation d'emprunter la somme de CHF 171'879.00 »

RAPHAËL LANFRANCHI présente le préavis en ajoutant quelques précisions. Il est prévu une nouvelle benne à bois, afin de diminuer et de sortir les déchets « bois » de la benne des encombrants. En effet, l'évacuation du bois est moins couteuse que celle des encombrants. Dans les loges à gazon, il sera également accepté les déchets ménagers, mais uniquement les épluchures et pas les restes de repas cuits. Le financement est prévu par un emprunt mais le compte « travaux futurs » pourrait être utilisé en le remboursant nous-mêmes par la suite étant donné que ce service doit s'autofinancer. L'accès aux bennes des encombrants avec les tracteurs sera moins facile. Cependant, les filets en plastique utilisés par les agriculteurs pourraient être recyclés différemment. Actuellement, les points de collecte sont trop éloignés, mais il est possible que cela change dans le futur.

JACQUES DE HALLER, rapporteur de la Commission chargée d'étudier ce dossier, fait part de son rapport. La commission a pris connaissance et discuté le dossier d'abord en présence du Municipal, Raphaël Lanfranchi et ensuite a siégé seule. La commission relève qu'il s'agit d'un projet qu'elle trouve satisfaisant. Il est tenu compte dans le préavis proposé de l'historique de cette question, notamment à cause des coûts. L'objectif de pouvoir se tenir à un budget raisonnable a manifestement guidé les réflexions. Le projet actuel tire autant que possible parti des structures existantes, quitte à les rénover lorsque c'est nécessaire et prévoit finalement une déchetterie à l'échelle des besoins de la Commune et dans la mesure de ses moyens. La commission souhaite noter les points suivants :

- L'option d'utiliser les passerelles pour accéder aux bennes plutôt que de creuser pour abaisser ces dernières est une source d'importantes économies, mais n'est évidemment par la solution la plus pratique pour les usagers.
- La déchetterie réaménagée représentera une très grande surface à contrôler pour le seul surveillant prévu. L'idée de tabler sur la confiance envers les usagers et d'adapter le concept si nécessaire au vu des expériences faites, semble défendable aux yeux de la commission.
- La solution adoptée pour les déchets verts est satisfaisante. L'accès aux creux pour ces déchets ne sera pas possible en dehors des heures d'ouverture et le chemin d'accès sera barré par une chaîne. L'idée de tabler sur la confiance et d'adapter si nécessaire, au vu des expériences faites, semble défendable.
- A cause de leurs couvercles, les emplacements des bennes pour les déchets encombrants et pour le bois devront être échangés et l'accès par tracteur sera plus difficile qu'actuellement.

- Les taxes prévues pour permettre d'assurer l'autofinancement de la gestion des déchets sont dans les normes prévues par le règlement communal. A noter que la taxe est déjà au maximum pour les entreprises.

Tout en tenant compte des points soulevés, la Commission recommande au Conseil général d'accepter ce préavis.

CHRISTOPHE CHAPPUIS trouve dommage de mettre le point sur les tracteurs et les encombrants. Les agriculteurs ne sont pas les seuls à amener de gros déchets dans les encombrants. Pour exemple, l'évacuation d'un canapé ne sera pas pratique par les passerelles. Réponse du Municipal : l'idée n'est pas d'interdire l'accès aux tracteurs mais que le plastique puisse être recyclé différemment car la filière existe mais doit être adaptée à nos besoins. Dans l'exemple du canapé, celui-ci devra être « désosser » pour en retirer le bois.

JEAN MAURICE HENZER demande s'il est prévu de changer les passerelles car les actuelles ne sont pas adaptées et ne sont pas antidérapantes. Déchets verts, comment seront-ils évacués ? Réponse du Municipal : oui les passerelles seront changées par deux passerelles en aluminium antidérapantes (CHF 15'000.00 sur le préavis). Les déchets verts seront laissés à l'air libre pour éviter les odeurs. Pour l'évacuation, plusieurs options sont à l'étude. Ces déchets peuvent être repris par « La Coulette » contre un certain prix. Une autre solution serait l'évacuation de ces déchets par un agriculteur. A voir.

NICOLE MATTI demande si la boîte à livres sera conservée ? Réponse : oui.

PATRICIA DUMAS ne trouve pas clair le flux des voitures pour accéder aux encombrants ? Réponse : il ne sera pas obligatoire de faire le tour pour y accéder.

JOSETTE AEBI revient sur les déchets ménagers et demande quels déchets peuvent être mis dans les déchets verts ? Réponse : seules les épluchures pourront être mis dans les déchets verts et surtout pas les restes de repas à cause des animaux.

ROGER STETTLER revient sur l'augmentation de la taxe forfaitaire à CHF 70.00 et rend attentif la Municipalité que ce nouveau tarif doit être validé par Monsieur Prix selon la loi sur la surveillance des prix. Le maximum est de CHF 100.00 mais en restant dans la fourchette, il faut tout de même vérifier si Monsieur Prix doit être consulté. Il encourage la Municipalité à le faire. Réponse : La demande à Monsieur Prix n'a pas été faite étant donné que le règlement avait été validé par celui-ci. A vérifier et Roger Stettler reviendra avec la réponse en début de semaine. Le Syndic précise encore que l'augmentation de la taxe au poids n'a pas été soumise à Monsieur Prix.

ERIKA HENRIOD NICOD demande où sera collecté le jus du gazon ? Réponse : il sera évacué dans les eaux usées.

PATRICIA DUMAS revient sur l'emplacement des bennes qu'elle ne trouve pas idéal. Réponse : C'est une proposition et ce n'est pas fixe. Il sera toujours possible de changer les emplacements d'après l'utilisation.

JEAN-PIERRE MEYER demande si dans les déchets verts, cela comprend les branches ? Réponse : oui dans une des trois loges.

LOUIS PILLARD demande comment sont justifiés les CHF 10'000.00 pour l'éclairage. Réponse : 3 nouvelles lampes seront installées, une face aux loges, une à l'ancien local pompier et une côté sud du battoir.

**Décision :** le préavis 2024/09 est accepté à la majorité par 57 oui, moins 16 abstentions et un non.

## 6. Préavis 2024/10 « demande de crédit de CHF 64'860.00 TTC pour la rénovation des deux salles de classe du collège »

LOIC BARDET présente le préavis en ajoutant quelques précisions. En raison de l'évolution démographique de la région, le collège de Gustave Roud arrive déjà plein et des classes doivent être réouvertes. La Commune n'ayant pas encore trouvé d'utilisation future pour les anciennes classes du collège, mis à part le QG, il est prévu de réouvrir les classes à Vulliens. La Municipalité a décidé d'entreprendre des travaux urgents s'agissant du remplacement des 17 fenêtres actuelles par de nouvelles fenêtres isolantes ainsi que des travaux de peinture intérieur. Ces travaux font sens et ceux-ci seront couverts par la location des locaux par l'ASIJ.

AURELIE JAUNIN, rapporteuse de la Commission chargée d'étudier ce dossier, fait part de son rapport. La commission a pu éclairer son point de vue sur le préavis. Effectivement, l'état actuel du bâtiment a permis de se rendre compte de la nécessité de la rénovation des locaux, bien que l'état actuel des lieux, abimés par le temps, permettrait l'accueil d'élèves. Les travaux mentionnés semblent judicieux et adéquats, d'une part pour un meilleur accueil et des meilleures conditions d'apprentissage pour les futurs élèves et d'autre part pourra être bénéfique pour l'utilisation future du bâtiment. De plus, le changement des fenêtres permettra d'obtenir une meilleure isolation et donc de diminuer les dépenses de chauffage. La commission pense en effet approprié de ne pas engager des travaux supplémentaires qui comprendraient l'éclairage et/ou éventuellement les sanitaires car ceux-ci sont actuellement dans un état fonctionnel. Ne sachant pas le devenir exact de ce bâtiment à long terme. M. Loïc Bardet a présenté plusieurs devis de différentes entreprises locales, deux concernant le remplacement des fenêtres et trois concernant la rénovation des peintures. Le choix s'est porté sur les offres les plus avantageuses financièrement, la menuiserie Bovey & Zweifel et l'entreprise ND Pro. Sachant que les frais engagés pour ces travaux seront entièrement couverts par la location de l'ASIJ sur les deux prochaines années, la commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

PATRICIA DUMAS demande où se trouvent les 17 fenêtres ? Sur l'ensemble du bâtiment avec la partie des appartements ? Réponse : non les 17 fenêtres ne se trouvent que sur la partie de l'annexe.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande pourquoi les travaux de peinture sont si chers ? Réponse : l'évacuation de l'ancienne peinture (textile) est prise en compte dans ce prix et ceci est relativement coûteux.

JEAN MAURICE HENZER, qu'en est-il des problèmes d'infiltration d'eau du plafond ? Réponse : un certain nombre de travaux avaient été faits et depuis là il n'y a plus eu de souci d'infiltration d'eaux malgré les grosses pluies. On peut espérer que ces travaux d'étanchéité de plus de CHF 100'000.00 ont fait effet mais ce n'est jamais garanti à 100%.

JOSETTE AEBI, qu'en est-il du mobilier pour ces classes ? En effet, l'ancien mobilier appartenant à la commune avait été liquidé ? Réponse : il est prévu que c'est l'ASIJ qui fournira le mobilier scolaire. Deux tableaux noirs sur roulette qui étaient dans les portacabines de Carrouge ont été récupérés.

Décision : le préavis 2024/10 est accepté à l'unanimité.

## 7. Communications Municipales

### LOIC BARDET

Abris PC : le fonds pour les abris PC passera prochainement au canton. Il y a un ancien local de commandement sous la maison communale. Discussion en cours pour l'équiper avec des lits supplémentaires, afin d'utiliser ce fonds pour des investissements dans ce cadre-là. Le coût des lits supplémentaires correspond presque à la somme du fonds.

Vente de sapins de Noël : rappel que la vente a lieu samedi matin, 7 décembre, à l'ancien local du feu à 9h30 avec un verre de vin chaud offert + distribution des cornets aux enfants.

Boîte à livres : ce n'est pas une déchetterie bis ! Merci de respecter les lieux et ne pas se débarrasser de tout et n'importe quoi dans ce local. Mme Coste a beaucoup de travail pour la tenir en état.

Terrain de football de Mézières : un nouveau projet de la transformation des vestiaires est actuellement soumis aux communes membres. Il s'agit de l agrandissement des vestiaires sans toucher à la buvette. Le projet doit être encore affiné et sera présenté dans le courant de l'année prochaine. Un éventuel 3<sup>ème</sup> terrain ne sera probablement pas possible selon les réponses du Canton. En revanche, un des deux terrains en herbe pourrait être transformé en terrain synthétique.

ROGER STETTLER demande où en est le projet d'installer des toilettes pour les personnes à mobilité réduite à la grande salle. Réponse : oui cela a été discuté et des offres ont été obtenues pour la transformation des toilettes ainsi que l'installation d'une douche, mais la rénovation du collège était plus urgente. La Municipalité reviendra avec ces investissements en 2025.

#### **RAPHAËL LANFRANCHI**

PACOM : l'effet suspensif a enfin été levé le 25 novembre avec un délai de recours de 10 jours. L'effet suspensif est levé sur tout le territoire de la commune sauf sur les parcelles concernées par le recours.

Déchetterie : lors du dernier conseil, Jean Maurice Henzer avait demandé quel était l'avantage de trier le verre. Le gain est en moyenne de CHF 1'200.00 par année. Si cela devait être compensé sur la taxe au kg, cela ferait 0.05 ct de plus par personne. Il y a aussi un aspect écologique.

JEAN MAURICE HENZER se demande si le tri du verre est bien recyclé maintenant que la Verrerie de St-Prex est fermée et que cela n'est plus fait en Suisse. Est-ce que tout n'est pas mélangé derrière ?

PATRICIA DUMAS revient sur la nouvelle déchetterie et les loges à gazon et branchages. Est-ce que le feu situé au bord du bois, que l'on pouvait faire pour éliminer les branches, va rester ? Réponse : l'idée est de mettre les branches à la déchetterie mais attention pas de troncs !

#### **GAËL MANIGLEY**

Travaux route du Village : le croisement est difficile actuellement. La pose de l'enrobé a commencé sur une partie de la route et d'ici Noël, le carrefour sera en principe terminé. Les propriétaires depuis le chemin du Pralin jusqu'à l'ancienne laiterie seront rencontrés durant le 1<sup>er</sup> trimestre.

Transports publics : le nouvel horaire sera mis en fonction dès le 15.12.2024.

- La ligne direction 361 qui fait Moudon-Lausanne sera prolongée jusqu'à Lucens et même jusqu'à Payerne en raison des travaux sur la ligne de chemin de fer au 1<sup>er</sup> semestre 2025.
- La ligne 366 qui vient au village a très peu de changements.
- Les lignes 362 et 365 seront décalées de 15 minutes. Le 362 va direction Epalinges-Croisettes et le 365 passe par Forel-Savigny en direction de la Sallaz. Être attentif à cela et ne pas oublier de consulter le nouvel horaire pour aller en direction de Lausanne

PIERRE ALAIN DUMAS se demande si le Canton ne veut par forcer la population à prendre la voiture avec ce nouvel horaire. Réponse : il y a toujours autant de bus mais décalés.

PATRICIA DUMAS relève qu'il y a 4 bus par heure mais qui ne vont pas à la même place.

Site internet : sera entièrement remanié comme prévu sur le budget 2025. En parallèle, une application pour le téléphone sera disponible avec des notifications push.

ROGER STETTLER demande qui sera le fournisseur ? Réponse : la société COMMUNEagence.

JEAN MAURICE HENZER trouve qu'il est difficile de trouver des informations sur le site internet et même les courriels/contacts de l'administration ne sont pas visibles. Réponse : cela sera amélioré et toutes les pages seront reprises.

ROGER STETTLER n'est pas d'accord avec les remarques de Jean Maurice Henzer au sujet du site internet pour les contacts qui sont mentionnés sur la page de démarrage. Pour terminer, il fait part d'un souhait pour le nouveau site au sujet des éléments historiques qui figurent sur le site actuel. Il est important de garder tous ces éléments et la partie historique de la Commune même en PDF. Son souhait est que cela soit repris sur le nouveau site.

OLIVIER CHUARD demande si le nombre de lampadaires sur le secteur des travaux de la route du Village sera le même. Réponse : cela sera 1 pour 1 et il n'y a pas d'ajout.

#### **GARY CHERPILLOD**

##### Forêts :

Coupe de bois :

- Subventions de CHF 176'940.00 reçues pour la coupe à l'hélicoptère à la Tuayre.
- Quelques chablis ont été réalisés ce qui permettra de confectionner 2 à 3 boules de bois.
- De petites plantations d'essence rare ont eu lieu à certains endroits mais le gros des plantations aura lieu l'automne prochain.

##### Eaux :

- La nouvelle conduite sur la route du village a été mise en service en parallèle de l'ancienne, afin d'assurer l'approvisionnement en eau pour les propriétaires le long de la route du village en attendant que tous soient raccordés sur la nouvelle conduite.
- De nouvelles analyses de métabolites du métolachlore sont demandées et auront lieu au printemps prochain.
- Eaux usées EU : suite à une interpellation du conseil, il avait été demandé si EMB entrerait en matière pour subventionner, dans le cadre de la réfection de la route, la rénovation des conduites EU. La réponse est négative et la commune n'entamera donc pas ces travaux sur la 2<sup>ème</sup> partie du tronçon des travaux.

ROGER STETTLER demande si dans les analyses d'eau qui se trouvent sur le site internet, le taux de métabolites du chlorothalonil a été cherché ? Réponse : il n'y a pas eu d'analyse de chlorothalonil en 2023. Les analyses de 2023 avaient montré que cela avait diminué de 1 µg aux environs de 0.6 µg. Les analyses seront refaites en 2025.

#### **OLIVIER HÄHNI,**

Sortie des aînés: il s'excuse de ne pas avoir été présent.

ASIJ : rien de particulier à signaler mis à part l'explosion démographique.

Enfin pour terminer, le Syndic remercie infiniment ses collègues Municipaux, le personnel communal pour leur engagement et adresse les meilleurs vœux de la Municipalité pour les fêtes de fin d'année.

#### 8. Rapport des délégations

AIEJ, par Yvan Cherpillod :

- Les comptes de l'année 2023 ont présenté un excédent de charges de CHF 10'223.83 ce qui a obligé le comité directeur à changer son règlement avec certaines modifications.
- Dans les charges fixes à répartir dans les communes membres de l'AIEJ, il y a les amortissements obligatoires qui vont augmenter de 55% et 75%.
- La charge financière des surveillants de l'année en cours sera reportée à 100% sur les participations des communes.
- La vente d'eau de secours aux membres sera de CHF 1.60 le m3.
- L'achat d'eau aux communes membres est augmenté de son prix historique de 0.40 ct à 0.60 ct le m3.
- Les travaux de la Montagne du Château à Montpreveyres devraient être terminés à la fin de l'année.
- La Stap de Vulliens a été entièrement rénovée.
- Le plan directeur est toujours en élaboration.
- Le déficit en m3 d'eau, que l'AIEJ devait compenser à Pully, a été soldé et même des m3 supplémentaires devaient être vendus à cette commune.
- Le poste de secrétaire du CD a été remplacé ainsi que le surveillant principal du réseau.
- Pour 2024, les pronostics ne sont pas très bons car cette année fut pluvieuse. Toutes les communes ont eu assez d'eau, ce qui n'a pas favorisé les échanges avec l'association, donc moins de bénéfices.
- 9 novembre, le CD a invité les délégués des conseils pour une 3<sup>ème</sup> étape de visite de réseau du côté de Montpreveyres qui était très intéressante et qui s'est terminée par une fondue conviviale.

ASIJ par Sandra Hähni, 2 séances :

- 12 juin 2024 :
  - Elections statutaires. Pas de grands changements si ce n'est quelques membres des commissions de gestion, des finances et les scrutateurs.
  - Préavis pour une demande de crédit de CHF 240'000.00 pour la pose de capteurs photovoltaïques sur le collège du Raffort. Préavis voté et accepté
  - Les comptes ont été présentés chapitre par chapitre, mis en discussion et acceptés.
  - La soirée se termine par une rétrospective des 6 premiers mois sous forme de diaporama
- 18 septembre 2024 :
  - Le budget a été présenté, commenté, voté et accepté.
  - Le comité directeur a fait un point sur la situation démographique à venir. Dans les prochaines années, le volume d'élèves va encore augmenter et il va à nouveau manquer de locaux pour les accueillir. Un groupe de travail est constitué pour étudier toutes les situations possibles. Aucune solution n'est écartée pour l'instant. Autant la reprise des locaux existants, comme à Vulliens pour la prochaine rentrée,

que d'éventuels agrandissements de collèges existants ou de nouvelles constructions. Affaire à suivre.

Déchets carnés par Stéphane Thorney :

- N'a pas pu être présent à la seule assemblée de l'année. Pas de rapport à présenter.

SIEMV par Gaëtan Perret :

- Les 6 STAP ont très bien fonctionnés durant cette année.
- Il n'y a eu aucun souci à déplorer.
- L'entretien habituel a été effectué dans les STAP
- Le comité directeur souligne que les eaux claires parasites sont toujours présentes dans les eaux usées et encourage fortement les communes à procéder à des contrôles
- Les travaux à la nouvelle STEP de Lucens ont commencé et suivent leur cours.

**9. Divers et propositions individuelles**

FRANCIS NICOD rappelle que le rallye FJVC de Vullirouge aura lieu du 4 au 8 juin 2025 au Borgeau. Il remercie la Commune pour la mise à disposition du couvert pour la construction des décors. Il lance un appel aux bénévoles ainsi que pour toute aide bienvenue, par exemple confectionner des repas pour la Jeunesse lors des journées de travail du week-end. En cas d'intérêt, s'adresser au Président ou Melissa Chappuis qui est la responsable des bénévoles. Une soirée d'information aura lieu le 30 janvier 2025 à la grande salle de Vulliens.

MELISSA CHAPPUIS, responsable des bénévoles, annonce qu'il est déjà possible de s'inscrire en avant-première sur la plateforme EHRO.

KAREN HENRY a constaté que la boîte aux lettres du village n'est pas relevée régulièrement. Ce service est sous-traité à une société externe, mais pour les réclamations il faut s'adresser à La Poste. Elle a vu aussi que la poste de Mézières est sur la liste des offices de poste menacés de fermeture. Est-ce que la Municipalité a décidé d'entreprendre des démarches ? Réponse : La Municipalité n'a pas eu de réclamations au sujet de la relève du courrier et n'a pas eu d'information au sujet du sort de la poste de Mézières. La Municipalité ne peut que constater les décisions de La Poste. Pour rappel, un service postal se trouve chez Duvoisin à Carrouge. ISABELLE CAILLE constate que la relève du courrier n'est jamais faite à la même heure et que ce service est sous-traité. JEAN-MARC DUVAUD propose de remonter le problème de la relève du courrier et de se renseigner auprès de son employeur qui est la Poste. Il reviendra avec la réponse auprès de la Municipalité.

ERIKA HENRIOD NICOD revient sur le sujet dont elle avait déjà discuté lors de précédents Conseils relatifs à la création d'un groupe de travail « action-climat ». A terme, son objectif est de créer une commission en faveur du climat et de la biodiversité. En novembre 2018, l'Etat de Vaud a créé une unité plan climat et en juin 2020, présentation du PECC, plan énergie et climat communal par le Canton avec comme objectif la réduction de 50% à 60% des gaz à effet de serre d'ici 2030 sur le Canton de Vaud. 21 fiches techniques et de marches à suivre sont à disposition des communes et un financement de 173 mio a été voté pour les communes vaudoises. Une rallonge de 8 mio a été obtenue en juin 2024 afin de soutenir les petites et moyennes communes. Une subvention de CHF 20'000.00 pourrait être obtenue par la commune pour ce projet. 80 petites communes ont déjà débuté leur plan climat. Les Communes et l'Etat ont une obligation de se doter d'un plan d'action climat à la suite du vote du 23.06.2024. La prochaine étape est de rédiger une motion pour le prochain conseil en faveur de la création d'une commission climat biodiversité constituée de 2-3 municipaux, de 2-3 membres du conseil et d'une personne spécialisée. Elle remercie le conseil de son attention et relance un appel aux membres du conseil en espérant qu'il y aura de nombreux

adhérents car la situation climatique se dégrade toujours et que c'est très important pour l'intérêt général de tous.

NICOLAS KÜFFER annonce que la marche gourmande organise une soirée à la grande salle le 31 décembre. Les flyers sont en route ! Il y aura plusieurs stands gourmands avec un bar et animation. La soirée est ouverte à tous. Prix CHF 45.00 par adulte et CHF 20.00 par enfant. Inscription chez Christophe Chappuis, coordonnées sur le flyer à recevoir.

ALEXANDRE THONNEY rappelle que la cantonale des pompiers aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2025 à Mézières. A la recherche de bénévoles.

ROSA MEYER confirme qu'il y a beaucoup de désordre dans le local de la boîte à livres. Le local est malheureusement trop grand et des emplacements devraient être dédiés pour les livres et les jouets. En ce qui concerne le QG, elle trouve dommage que celui-ci disparaîtra avec la reprise des classes à la rentrée. Est-ce qu'il y aurait d'autres locaux disponibles dans la commune ? Réponse de la Municipalité : pour le moment, il n'y a pas d'autres solutions et pas d'autres locaux disponibles.

ROGER STETTER informe qu'il a, à disposition, des photos montages des travaux de la route du Village. Il souhaite connaître quelles sont les personnes qui ont utilisé les transports publics pour venir à cette séance du conseil à Lausanne ? Pour terminer, il remercie les personnes qui ont organisé ce conseil extra-muros.

Vote improvisé sur le transport Vulliens-Lausanne : 39 en transport public et 25 en voitures dont certains en covoiturage.

LOÏC BARDET propose de visiter le Parlement avant de passer à la partie récréative avec l'apéritif à la buvette.

LOUIS PILLIARD demande s'il est prévu d'améliorer le sentier à l'arrêt de bus de Praz-Botsard, l'accès n'étant pas idéal. Réponse : pas pour le moment mais le Municipal, Gaël Manigley, en prend note.

YANN PERRET remercie chaleureusement Andréas Widmer de Sonomix qui a dirigé toute la partie technique de la séance. Les dates des prochains conseils n'ont pas encore été fixées mais le seront prochainement. Il remercie ensuite la Municipalité, le personnel communal pour leur travail et la bonne entente qu'il y a entre les différents départements, les membres du conseil pour la participation active, la bienveillance pendant les conseils, le bureau du conseil, les scrutateurs et un merci tout particulier à la secrétaire du conseil, Caroline Dutoit pour son travail. Merci également à la Jeunesse pour la tenue de la buvette de la grande salle.

En conclusion, il souhaite une belle fin de soirée à chacun et de très belles fêtes de fin d'année. La séance se termine à 21h56.

YANN PERRET, Président



CAROLINE DUTOIT, secrétaire